

2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

2.1 - Encourager les initiatives des adolescents

EJ 2.1.1 - POURSUIVRE LE DÉPLOIEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PRESTATIONS SERVICE (PS) JEUNES

DIAGNOSTIC

Globalement, l'offre traditionnelle en Accueils de Loisirs ne correspond pas aux attentes du public adolescent. Dans le cadre de l'enquête réalisée auprès des familles, les répondants insistent sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans la construction de projets. Toutefois, seulement 17% des jeunes interrogés manifestent de l'intérêt pour le montage de projet. Il est donc important de développer des offres spécifiques qui soutiennent l'engagement des jeunes en promouvant des méthodes innovantes. Afin de prendre en compte les réalités de toute la population concernée, l'accent sera mis sur une démarche d'«aller-vers» en favorisant les échanges de pratiques et en capitalisant les expériences. Le diagnostic a permis de souligner l'importance de développer des offres spécifiques en direction des jeunes. Dans ce cadre, on remarque que la Prestation de Service (PS) Jeunes se développe en 2020, essentiellement sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'objectif global est d'accompagner les projets portés par les adolescents en privilégiant le soutien à des offres spécifiques. Celles-ci reposent sur des espaces pensés pour et par les adolescents et qui valorisent leur prise d'initiatives. Cette démarche a pour but de renforcer les compétences des jeunes et de leur permettre d'exercer leur citoyenneté.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires
- ➔ Au regard du diagnostic sur les deux actions
- ➔ L'action 2 pourra toutefois être élargie à d'autres types de publics et de territoires dans une logique d'essaimage

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et partenaires du Schéma des Services aux Familles

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et des partenaires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les gestionnaires concernés et les acteurs de l'éducation spécialisée
- ➔ Éducation nationale : le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ S'appuyer sur les dispositifs existants (VVV, appel à projets FPT, PS Jeunes)
- ➔ MSA Ain-Rhône: valoriser le dispositif «Mieux vivre en milieu rural» à l'échelle départementale

ACTION 1

- ➔ Poursuivre l'accompagnement des Prestations de Service (PS) jeunes sur les territoires afin de favoriser l'émergence de projets adaptés aux attentes des adolescents dans une démarche d'«aller-vers».
- Dans le cadre de cette démarche d'«aller-vers», il s'agira de solliciter le Service Social en Faveur des Élèves (dispositif de l'Éducation nationale) afin de veiller à la complémentarité entre l'accompagnement collectif assuré par les PS jeunes et l'accompagnement individuel mené par les assistants de SSFE.

ACTION 2

- ➔ Soutenir le déploiement des missions socles de la PS jeunes en accompagnant les gestionnaires dans le déploiement de la démarche « aller vers » et « accompagnement de projets citoyens » via la mobilisation de dispositifs de financements complémentaires (VVV, FPT et dispositif MSA Mieux Vivre en milieu rural).

ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ **Poursuite du déploiement des Prestations de Service (PS) Jeunes sur le territoire :**
 - Évolution du nombre de PS Jeunes sur les territoires.
- ➔ **Développement des dispositifs d'accompagnement des projets portés par les adolescents**
 - Évolution du nombre de territoires inscrits sur un quatuor PS Jeunes / «Animation de proximité» soutenue par l'appel à projets FPT / Bourse d'initiative jeunes soutenue par l'appel à projets FPT/ VVV ou «Mieux vivre en milieu rural» / Chantiers jeunes (si non inclus dans le dispositif VVV).